



Séance du 22 mars 2026

## MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 29	Représentés : 0	Non représentés : 0
------------------	---------------	-----------------	---------------------

N°2026-002	Définition du nombre d'Adjoints au Maire	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : <b>26 MARS 2026</b> Publication sur le site internet municipal le : <b>31 MARS 2026</b>
------------	------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux mars à neuf heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit mars deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI-VALENSI, D. CAMHI, G. SORBA, D. BARBIER, M. CUTILLO, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOULINGUEZ, P. VIDALOU, A. RUBIOLO, O. MORBELLI, S. MENEUT, W. PATERNA, N. TRONC, B. RIPOLL, V. BAUME, R. MOUNY, L. MOREL, A. CHIABRANDO, S. BOURAS, J-M. ARNAUD, S. ROCHEZ, M. RIBES, N. FRATE, C. MARIE, A. DESLANDES, O. ILLOUZE, M-L. VOLAND, R. PEYROL.

Secrétaire de séance : A. CHIABRANDO

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-1 et suivants,
- Considérant qu'il n'y a eu qu'une liste candidate à l'élection municipale du 15 mars 2026,
- Considérant que Monsieur Joël LEVI-VALENSI a été élu Maire de Saint Cannat,
- Considérant qu'il est nécessaire de définir le nombre d'Adjoints au maire,
- Considérant que le Conseil municipal est au complet (29 conseillers municipaux au tableau du Conseil municipal).

Il revient au Conseil municipal de définir le nombre d'Adjoints au maire, qui ne peut pas dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit pour Saint Cannat : 8 adjoints.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De créer 8 postes d'Adjoints au Maire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Alexis CHIABRANDO



Le Maire  
Joël LEVI-VALENSI



## Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

### Acte à classer

 Imprimer  Envoyer

2026-002

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2026-03-26T14-51-11.00 ( MI268616415 )

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20260322-2026-002-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Définition du nombre d'Adjoints

Date de décision : 22/03/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique  
5.1. Election executif

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-002 Définition du nombre d'Adjoints au Maire.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé  
Transmis  
Accusé de réception

Date 26/03/26 à 14:51  
Date 26/03/26 à 14:51  
Date 26/03/26 à 14:58

Par GENRE-JAZELET Christophe  
Par GENRE-JAZELET Christophe